



COMITE  
ENVIRONNEMENT

# L'Éco-ÉPIC

No3, Printemps 2019

## La crise du recyclage

Alors que les différents quotidiens nous assurent que le papier recyclé ne finit pas à l'enfouissement, nous ne sommes toujours pas sortis de l'impasse. Une partie de la solution se trouve dans le développement de nouvelles technologies pour mieux trier la matière recyclée et ainsi mieux rentabiliser le recyclage. Un tri fait par les ménages n'est pas exclu de la solution comme il se fait ailleurs. Un deuxième volet revient au développement d'un marché local pour les matières recyclées, qui est existant, mais qui ne suffit pas à notre consommation.



Image tirée du journal Le Devoir, 2 juin 2017

En plus de pouvoir réutiliser la matière, cela réduirait l'impact notamment en diminuant les distances de transport. Une troisième partie revient au citoyen sur ce qui doit être mis ou non dans le bac de recyclage, puisque l'effet néfaste de contamination, lorsque ce n'est pas fait adéquatement, est énorme. Les grandes lignes sont similaires d'une municipalité

à l'autre mais quelques zones grises subsistent et il faut voir avec votre municipalité sur leur site de sensibilisation.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'une consommation inutile de matière, même s'il est recyclable, est nuisible et a un impact sur l'environnement. On peut penser aux emballages en carton qu'on est arrivé à banaliser puisque ça va au recyclage mais ce n'est pas à coût nul pour l'environnement. Un bel exemple de développement de marché local est un projet réalisé par Éco Entreprise Québec, qui permet de recycler 100% du verre recyclé par les Québécois. Par contre, c'est seulement 37% du verre qui est recyclé au Québec.

Le plan verre l'innovation : [www.eeq.ca/bac-de-recuperation/initiatives/plan-verre-linnovation/](http://www.eeq.ca/bac-de-recuperation/initiatives/plan-verre-linnovation/)

---

## Ça se recycle ou pas?

Nous sommes, pour la plupart, familiers avec les règles de base du recyclage depuis de nombreuses années. Certains produits soulèvent toutefois des interrogations quant au meilleur moyen d'en disposer dans le quartier ou la municipalité où l'on habite. Il semble que 47% des gens récupéreraient plus s'ils savaient quoi faire avec leurs produits en fin de vie.

La réponse à vos questions est maintenant disponible grâce à l'application **Ça va où?** lancée par RECYC-QUÉBEC au cours des derniers mois. Cette application permet de connaître les règles applicables en matière de recyclage dans la majorité des municipalités québécoises. On y trouve de l'information sur plus de 1000 produits ainsi que les coordonnées des points de dépôt, incluant les écocentres mis à la disposition des citoyens.



La réponse à vos questions est maintenant disponible grâce à l'application **Ça va où?** lancée par RECYC-QUÉBEC au cours des derniers mois. Cette application permet de connaître les règles applicables en matière de recyclage dans la majorité des municipalités québécoises. On y trouve de l'information sur plus de 1000 produits ainsi que les coordonnées des points de dépôt, incluant les écocentres mis à la disposition des citoyens.

L'utilisation de l'application est fort simple. Il suffit tout simplement d'inscrire le nom de votre municipalité (ex. Montréal) et de choisir le quartier, s'il y a lieu, dans le menu déroulant qui apparaît (ex : Montréal – Rosemont – La Petite Patrie). Une fois le tout sélectionné, la liste des produits vous permet de savoir où et comment recycler le produit.

Cette appli mobile gratuite peut être téléchargée sur votre téléphone intelligent via l'App Store ou Google Play. Vous pouvez également effectuer vos recherches en consultant la section *Ça va où?* du site de RECYC-QUÉBEC. (site : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca))

Bon recyclage!

---

## Agrandissement du Centre ÉPIC – Phase 1 : Mesure d'efficacité énergétique

La construction de nouveaux espaces dans un bâtiment s'avère être une excellente occasion d'intégrer des éléments d'efficacité énergétique aux différents systèmes prévus. En effet, le surcoût occasionné par des systèmes efficaces énergétiquement est évidemment moins élevé si on les prévoit au départ que lorsqu'on doit les remplacer.



Le projet d'agrandissement du Centre ÉPIC Phase 1, livré au début de l'année 2018, s'inscrit dans cette démarche. Voici un survol des différentes mesures mises en place :

- Les équipements de CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement de l'air) ont été munis d'entraînement à fréquence variable permettant de moduler la puissance utilisée sur les moteurs en fonction des besoins;
- Les composantes d'enveloppe thermique (murs, toiture et fenêtres) ont été sélectionnées avec des caractéristiques supérieures à la moyenne habituelles des nouvelles constructions;
- La majorité des nouveaux appareils d'éclairage installés sont au DEL;
- Les nouveaux équipements de chauffage à l'eau sur la ventilation ont été sélectionnés pour des performances à basse température, favorisant ainsi une meilleure efficacité du réseau de chauffage existant par rapport aux anciens systèmes.

**L'intégration au projet de ces différentes mesures entraîne une économie d'énergie annuelle de près de 125 000 kWh, ce qui correspond à une réduction de la facture d'électricité du Centre ÉPIC de 10 000 \$ par année. Cette réduction équivaut à la consommation totale d'électricité d'environ 4 maisons unifamiliales chauffées à l'électricité.**

Ce projet a également permis au Centre ÉPIC de bénéficier d'un appui financier de la part d'Hydro-Québec de 12 500 \$, ce qui vient confirmer la rentabilité des mesures.

Fort du succès de ces différentes mesures d'économie d'énergie dans la phase 1, le Centre ÉPIC a choisi de poursuivre dans cette direction et d'intégrer de nouveau un grand nombre de mesures d'économie d'énergie dans la phase 2.

---